

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 4 AVRIL 2006

DEMANDE D'AGREMENT DU LABORATOIRE N° 050108 POUR LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF), ses rapporteurs entendus et après discussion, considérant :

- que le ministre chargé de la santé délivre un agrément aux laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire, conformément au code de la santé publique ;
 - des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles (articles R. 1321-19 et R. 1321-21),
 - des eaux de piscines et de baignades (articles D. 1332-14 et D 1332-17) ;
- que cet agrément est délivré après avis du CSHPF et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ;
- l'arrêté du 24 janvier 2005 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux qui fixe les conditions que ces laboratoires doivent satisfaire pour obtenir un agrément pour la réalisation des prélèvements ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux ;
- que la demande d'agrément du laboratoire concerne :
 - les prélèvements et analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles : listes A, B, C1, C2, C3, C4, C5, E1 et E2,
 - les prélèvements et analyses des eaux de piscine et baignade : listes F, G, H1, H2, I1 et I2 ;
- que la Direction générale de la santé (DGS) a jugé recevable la demande d'agrément pour les listes A, B, C1, C2, C3, C4, C5, E1, E2, F, G, H1, H2, I1 et I2 ;
- que le laboratoire n'est pas accrédité pour les analyses de certains paramètres ;
- les résultats des essais interlaboratoires ;

émet, dans le cadre de la demande d'agrément du laboratoire et pour les listes de paramètres mentionnées ci-après, les avis suivants :

Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles	
<i>A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
A 1 - Prélèvements	Favorable
A2 - Analyses réalisées sur site	Favorable
<i>B - Analyses microbiologiques</i>	
<i>C - Analyses chimiques</i>	
C1 - Analyses physico-chimiques	Défavorable
C2 - Analyses physico-chimiques - micropolluants organiques	Favorable
C3 - Analyses chimiques - produits phytosanitaires	Favorable pour les paramètres mentionnés ci-après
C4 - Analyses chimiques - composés minéraux	Défavorable
C5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	Favorable
<i>D - Analyses de radioactivité</i>	
<i>E - Analyses optionnelles</i>	
E1 - Analyses optionnelles de microbiologie	Favorable pour les paramètres mentionnés ci-après
E2 - Analyses chimiques optionnelles	Favorable pour les paramètres mentionnés ci-après
E3 - Analyses optionnelles de radioactivité	Non demandé
Analyses des eaux de piscines et de baignades (baignades aménagées et autres baignades)	
<i>F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
F1 - Prélèvements	Favorable
F2 - Paramètres réalisés sur site	Favorable
F21 - Pour les eaux de piscine	Favorable
F22 - Pour les eaux de baignades	Favorable
<i>G - Analyses microbiologiques de base</i>	
<i>H - Analyses physico-chimiques de base</i>	
H1 - Pour les eaux de piscine	Favorable
H2 - Pour les eaux de baignades	Favorable
<i>I - Analyses optionnelles</i>	
I1 - Analyses microbiologiques optionnelles	Favorable pour les paramètres mentionnés ci-après
I2 - Analyses chimiques optionnelles	Favorable pour les paramètres mentionnés ci-après

C3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires

Produits phytosanitaires obligatoires

- Aldrine
- Dieldrine
- Heptachlore
- Heptachlore époxyde

Produits phytosanitaires optionnels (I - pesticides organochlorés, Chlorobenzènes et PCB's)

- Chlordane alpha
- Chlordane gamma
- DDD 2,4'
- DDD 4,4'
- DDE 2,4'
- DDE 4,4'
- DDT 2,4'
- DDT 4,4'
- Endosulfan alpha
- Endosulfan bêta
- Endrine
- HCB (Hexachlorobenzène)
- HCH alpha
- HCH bêta
- HCH delta(Lindane)
- HCH gamma
- PCB101
- PCB118
- PCB138
- PCB153
- PCB180
- PCB28
- PCB52

Produits phytosanitaires optionnels (II - pesticides organophosphorés)

- Azinphos éthyl
- Azinphos méthyl
- Bromophos éthyl
- Bromophos méthyl
- Carbophénothion
- Chlorfenvinphos
- Chlorpyriphos éthyl
- Déméton-S-méthyl
- Diazinon
- Dichlofenthion
- Diméthoate
- Ethion
- Fenchlorphos
- Fenitrothion
- Malathion
- Mévinphos
- Oxydemeton méthyl
- Parathion méthyl
- Parathion éthyl
- Phosalone
- Propiconazole
- Propyzamide
- Terbuphos
- Tetrachlorvimphos
- Trichlorfon

Produits phytosanitaires optionnels (III - Triazines et métabolites des triazines)

- Amétryne
- Atrazine
- Atrazine-déiisopropyl
- Atrazine-déséthyl
- Atrazine-2-hydroxy
- Benfluraline
- Cyanazine
- Desmétryne
- Hexazinone
- Métamitron
- Métribuzine
- Pendiméthaline
- Prométryne
- Propazine
- Secbuméton
- Simazine
- Simazine-hydroxy
- Terbuméton
- Terbutryne
- Terbutylazine
- Terbutylazine-déséthyl
- Terbutylazine-hydroxy

Produits phytosanitaires optionnels (IV - Carbamates)

- Aldicarbe
- Carbofuran
- Métazachlore
- Pyrimicarbe

Produits phytosanitaires optionnels (V- Amides)

- Alachlore
- Butraline
- Métolachlore

Produits phytosanitaires optionnels (VI- Urées substituées)

- Chlortoluron
- Desméthylisoproturon
- Diuron
- Isoproturon
- Linuron
- Métabenzothiazuron
- Métobromuron
- Métoxuron
- Metsulfuron
- Monuron
- Néburon

Produits phytosanitaires optionnels (VII- Divers)

- 2,4,5-T
- 2,4,5-TP
- 2,4-D
- Aclonifen

- Aminotriazole
- AMPA
- Azoxystrobine
- Bentazone
- Bromacil
- Carbendazime
- Chloridazole
- Cyproconazol
- Cyprodinil
- Dicamba
- Dichlorprop
- Difenconazole
- Diniconazole
- Epoxyconazole
- Fenpropidine
- Fenpropimorphe
- Flusilazol
- Flutriafol
- Glufosinate
- Glyphosate
- Héxaconazole
- Imazaméthabenzométhyl
- Imazaquine
- Imidachlopride
- Ioxynil
- Lénacil
- MCPA
- Mécoprop
- Metconazole
- Penconazole
- Prochloraze
- Prosulfocarbe
- Tébuconazole
- Tébutame
- Tétraconazole
- Thiabendazole
- Trifluraline

E1 - Analyses optionnelles de microbiologie

Chlorophylle a et phéopigments

Cryptosporidium

Enterovirus

Examens bactériologiques des récipients et systèmes de bouchage destinés aux eaux conditionnées

Giardia

Legionella

E2 - Analyses chimiques optionnelles

COHV autres que la liste C2

- 1,1 dichloroéthane
- 1,1 dichloroéthylène
- 1,2 dichloroéthylène (cis)
- 1,2 dichloroéthylène (trans)
- 1,1,1 trichloroéthane

- 1,1,2 Trichloroéthane
- 1,1,2,2 tétrachloroéthane
- Dichlorométhane
- Tétrachlorure de carbone

HAP autres que la liste C2

- Acénaphène
- Acénaphthylène
- Anthracène
- Benzo[a]anthracène
- Chrysène
- Dibenzo(a,h)anthracène
- Fluoranthène
- Fluorène
- Méthyl(2)fluoranthène
- Méthyl(2)naphtalène
- Naphtalène
- Phénantrène
- Pyrène

Acrylamide

Argent

Béryllium

Bicarbonates

Bromates

Carbonates

Chlorites

Chlorure de vinyle

Chrome VI

Cobalt

Couleur (quantitatif)

Epichlorhydine

Etain

Molybdène

Nonylphénol (mélange)

Nonylphénol - 4n

Octylphénol - 4n

Octylphénol - 4ter

Organohalogénés adsorbables (AOX)

Orthophosphates

Oxydabilité au KMnO_4 en milieu acide à chaud

Résidus secs à 180°C

II - Analyses microbiologiques optionnelles

Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores

Chlorophylle (a) et phéopigments

Cryptosporidium

Entérovirus

Giardia

Legionella

Pseudomonas aeruginosa

I2 - Analyses chimiques optionnelles

Ammoniaque

Argent

Chlorures

Cuivre

Oxygène dissous fixé sur le terrain

COPIE CONFORME